

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs de Tennis De la Somme S/C de Mesdames et Messieurs les correspondant(e)s des Clubs de Tennis de la Somme

Amiens, le 9 mars 2016

N/Réf : OK/CD/FG
Objet : Championnat par équipes Seniors Été 2016

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en documents joints :

- ✚ La composition des poules.
- ✚ Les calendriers des rencontres Dames et Messieurs.
- ✚ Le document "Résumé du championnat par équipes Seniors".

Suite aux réponses obtenues au 4 février 2016 au sujet du format des rencontres, la Commission Seniors a suivi l'avis des clubs et décide de maintenir le format par rapport aux précédentes éditions.

Cette saison, l'alternance des journées Dames et Messieurs est reprise. En conséquence, toutes les rencontres débutent à 9 h 00.

RAPPEL :

- ✚ Tous les joueurs participants aux championnats par équipes Seniors Été 2016 doivent être licenciés au plus tard 4 semaines avant le début des épreuves : **dimanche 20 mars 2016 (Messieurs)**, **dimanche 27 mars 2016 (Dames)**.
- ✚ A la date d'application du 2^{ème} classement intermédiaire le 4 avril 2016, les clubs devront recomposer leurs équipes en tenant compte du nouveau classement.
- ✚ Les **équipes** doivent se présenter **au complet 15 minutes** avant le début de la rencontre.
- ✚ Régi par le règlement de la FFT et par celui de la Ligue de Picardie, le championnat Départemental comporte quelques spécificités :
 - ☞ En **pré-régional, division 1, division 2 et division 3 Messieurs**, les rencontres comportent 4 simples et 1 double (simple à 1 point, double à 2 points).
L'ordre des matches est le suivant : S4, S2, S3, S1 et Double
 - ☞ En **division 4 Messieurs**, les rencontres se déroulent en 3 simples et 1 double (simple à 1 point, double à 2 points).
L'ordre des matches est le suivant : S3, S2, S1 et Double
 - ☞ En **pré-régional Dames**, les rencontres comportent 4 simples et 1 double (simple à 1 point, double à 2 points).
L'ordre des matches est le suivant : S4, S2, S3, S1 et Double
 - ☞ En **division 1 et division 2 Dames**, les rencontres se déroulent en 2 simples et 1 double (simple à 1 point, double à 2 points).
L'ordre des matches est le suivant : S2, S1, double
 - ☞ Les doubles se jouent avec la règle du no-ad et le 3^{ème} set est remplacé par un super jeu décisif en 10 points.
 - ☞ Possibilité de jouer le samedi au lieu du dimanche si accord des deux équipes.

- ☞ Application de l'alinéa 3 de l'article 111 – championnats organisés sous forme de poule du paragraphe III-6 Résultats des rencontres et classement des clubs :
 - ③ " *L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer le score forfaitaire correspondant à la somme des matchs prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0.*"

Disqualification / Forfait

Forfait Général :

- ☞ Une équipe disqualifiée 2 fois ou 2 fois forfait, ou 1 disqualification et 1 forfait, est automatiquement forfait général.
- ☞ La disqualification vaut – 1 point.

Forfait isolé :

- ☞ Tout club déclarant forfait doit prévenir le club adverse, le juge-arbitre et éventuellement le club visité le plus tôt possible.

Reports

- ☞ **La Commission Seniors n'accepte plus aucun report de rencontre.**
- ☞ Lorsqu'une rencontre ne peut pas avoir lieu à la date initialement prévue, vous devez prévenir le secrétariat 10 jours avant en donnant la nouvelle date acceptée par les deux clubs concernés. Sans intervention du secrétariat dans le logiciel de Gestion Sportive vous ne pourrez pas saisir le détail de la feuille de match.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Merci de votre participation et bon championnat à toutes et à tous.

Olivier KABAN
Président de la Commission Seniors

Christian DENIS
Président du CDST